



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/15/1/Add.2
2 octobre 2011

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Quinzième réunion

Montréal, 7-11 novembre 2011

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

ORGANISATION DES TRAVAUX

Amélioration du débat scientifique, technique et technologique pendant la quinzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA)

Note du président

1. Conformément au paragraphe 4 du *modus operandi* consolidé de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA), qui figure à l'annexe III de la décision VIII/10, l'Organe subsidiaire doit agir de façon à améliorer continuellement la qualité de ses avis scientifiques, techniques et technologiques par le renforcement des informations scientifiques, techniques et technologiques qu'il fournit aux réunions de l'Organe subsidiaire, y compris pour ses travaux, examens et débats.

2. L'appendice B de ce *modus operandi* donne une liste des moyens stratégiques destinés à améliorer les débats scientifiques, techniques et technologiques pendant les réunions de l'Organe subsidiaire et suggère de le faire notamment en sensibilisant les délégués aux questions essentielles et en encourageant les discussions informelles sur les questions-clés grâce à la mise à disposition de publications scientifiques et techniques aux principaux orateurs, de communications affichées, de discussions sous forme de tables rondes et d'autres manifestations parallèles lors des réunions de l'Organe subsidiaire (paragraphe 2 a) de l'appendice B de l'annexe III de la décision VIII/10). En conséquence, le Secrétaire exécutif :

a) a, en consultation avec le Bureau de l'Organe subsidiaire, invité M. Kalemani Jo Mulongoy, fonctionnaire principal du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, à faire un exposé liminaire sur la mobilisation des milieux scientifiques pour la Décennie des Nations Unies sur la diversité biologique;

b) a établi plusieurs documents d'information qui viennent compléter les documents de travail en donnant de plus amples détails sur chacun des points inscrits à l'ordre du jour de la réunion;

* UNEP/CBD/SBSTTA/15/1/Rev.

c) a organisé une séance d'affiches sur la contribution de la restauration des écosystèmes aux objectifs de la Convention sur la diversité biologique et à une planète saine pour tous ses habitants;

d) facilite et organise pendant la réunion des manifestations parallèles dont on trouvera la liste sur la page Web de la réunion; et

e) a publié les séries techniques de la CDB n^{os} 48 "Pets, Aquarium, and Terrarium Species: Best Practices for Addressing Risks to Biodiversity", 52 "Sustainable Use of Biological Diversity in Socio-Ecological Production Landscapes: Background to the "Satoyama Initiative for the benefit of biodiversity and human well-being", 53 "Biodiversity Indicators and the 2010 Biodiversity Target: Outputs, experiences and lessons learned from the 2010 Biodiversity Indicators Partnership" et 58 "Developing Ecosystem Indicators" à l'appui de l'examen des points de l'ordre du jour 4.1 sur les espèces exotiques envahissantes, 4.3 sur l'utilisation durable et 3.1 sur le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et les indicateurs.

3. En outre, le Secrétariat et le Bureau étaient représentés à la réunion régionale de l'Union européenne tenue à l'île de Vilm en Allemagne pour se préparer à la quinzième réunion de l'Organe subsidiaire.

4. À la lumière des dispositions du *modus operandi* consolidé de l'Organe subsidiaire, des mandats reçus de la dixième Conférence des Parties et de l'expérience tirée de réunions antérieures de l'Organe subsidiaire, le Bureau a tenu grâce au financement du Gouvernement de la Norvège plusieurs téléconférences et une réunion face à face pour examiner les projets de documents avant session établis par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, pour débattre et pour fournir des conseils sur l'organisation des travaux à la quinzième réunion de l'Organe subsidiaire. Le Bureau est convenu de ce qui suit :

a) pour assurer un emploi du temps rationnel et consacrer plus de temps aux discussions scientifiques, techniques et technologiques, les Parties, les groupes régionaux et sous-régionaux, les organisations intergouvernementales, les représentants des communautés autochtones et locales et les organisations non gouvernementales ne seront pas appelés à faire des déclarations à la séance d'ouverture de la réunion ni, à tout autre moment, à remercier ou féliciter le ou les présidents, le pays hôte ou le Secrétariat. Le président invitera un membre du Bureau à intervenir au titre du point 2 après l'élection du Bureau pour les remercier au nom de tous les participants;

b) au titre du point 1 de l'ordre du jour "Ouverture de la réunion", le président de la Society for Ecological Restoration présentera son prix spécial 2011 aux Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) en reconnaissance de l'engagement dont ont fait preuve à leur dixième réunion les 193 Parties à la Convention sur la diversité biologique pour arrêter l'appauvrissement de la diversité biologique d'ici à 2020, notamment en atténuant les pressions sur la diversité biologique et en restaurant les écosystèmes de même qu'en adoptant le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, en particulier les objectifs 14 et 15. De surcroît, au moyen d'une visioconférence, le ministre allemand de l'environnement présentera le Défi de Bonn, un engagement de base lancé à une conférence ministérielle tenue en septembre dernier à Bonn pour restaurer d'ici à 2020 quelque 150 millions d'hectares de forêts perdues et de terres dégradées dans le monde qui, selon les estimations de l'Union mondiale pour la nature (UICN) représentent une perte de 85 milliards de dollars par an pour les économies nationales et mondiales;

c) concernant l'élection du Bureau, les membres du Bureau communiqueront avec leurs régions afin de pouvoir proposer pendant la première séance plénière de nouveaux membres de ces régions;

d) l'exposé liminaire sera prononcé après l'élection du Bureau et l'adoption de l'ordre du jour et de l'organisation des travaux;

e) le Secrétariat interviendra brièvement pour présenter chacun des points inscrits à l'ordre du jour;

f) pour le point 3.1 intitulé "Plan stratégique 2011–2020 pour la diversité biologique : justificatifs techniques actualisés, étapes et indicateurs suggérés", les coprésidents du groupe spécial d'experts techniques (AHTEG) sur les indicateurs du Plan stratégique 2011–2020 pour la diversité biologique seront invités à fournir un résumé succinct du rapport de ce groupe. En ce qui concerne les questions relatives au Plan stratégique 2011–2020 pour la diversité biologique et les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, l'Organe subsidiaire examinera les questions scientifiques et techniques relatives au plan et objectifs associés. Dans cette perspective, l'Organe subsidiaire est le mieux placé pour examiner les questions relatives aux justificatifs techniques des objectifs et indicateurs et le Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention pour examiner les questions relatives aux étapes;

g) Dans le cadre de l'introduction du point 5 de l'ordre du jour, un représentant de la Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques sera invité à informer l'Organe subsidiaire des conclusions de la première séance de la réunion plénière tenue du 3 au 7 octobre 2011 à Nairobi pour déterminer les modalités et arrangements institutionnels d'une Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques;

h) la session des affiches de la quinzième réunion de l'Organe subsidiaire sera intitulée : "Contribution de la restauration des écosystèmes aux objectifs de la Convention sur la diversité biologique et à une planète saine pour tous ses habitants". Le Secrétaire exécutif, en consultation avec le Bureau, a invité M. Eric Chivian, lauréat du Prix Nobel de la paix, du Center for Health and the Global Environment à la faculté de médecine de Harvard, à introduire, à la fin de la séance de l'après-midi le lundi 7 novembre, cette session avec un exposé sur la restauration et la santé humaine;

i) s'agissant des points de l'ordre du jour pour lesquels la Conférence des Parties a demandé un rapport uniquement, c'est-à-dire : i) diversité biologique des eaux intérieures : rapport sur l'évaluation des moyens de répondre aux besoins en matière de diversité biologique des eaux intérieures dans les zones côtières; ii) utilisation durable de la diversité biologique : rapport sur la manière d'améliorer l'utilisation de la diversité biologique dans une perspective paysagiste; et iii) la diversité biologique de l'Arctique pour laquelle seules des recommandations limitées ont été suggérées. Conformément au mandat de la Conférence des Parties, les délégués sont encouragés à ne pas se lancer dans des discussions et débats approfondis sur ces rapports soumis par le Secrétaire exécutif pour information de l'Organe subsidiaire;

j) en cas de divergences de vues pendant l'examen des recommandations suggérées élaborées par le Secrétaire exécutif et s'il s'avère difficile d'arriver à un consensus, les délégués ne chercheront pas à négocier un consensus pour plutôt présenter ces divergences sous la forme d'options ou de variantes assorties de leurs justificatifs aux fins de leur examen par la Conférence des Parties; et

k) lorsque des délégués interviennent sur des questions qui ne sont pas de nature scientifique, technique et technologique ou qui ne relèvent pas du mandat de l'Organe subsidiaire, le président peut les inviter à les renvoyer à la Conférence des Parties.
